



BULLETIN POLITIQUE

POLICY

ISSUE ÉMISSION	DATE		
254	2008	06	20
	Y-A	M	D-J



Policy number and title:

Numéro et titre de la politique :

**CD 704 – INTERNATIONAL TRANSFERS AND
CD 715-4 – COMMUNITY ASSESSMENTS**

**DC 704 – TRANSFÈREMENTS INTERNATIONAUX ET
DC 715-4 – ÉVALUATIONS COMMUNAUTAIRES**

Why were the policies changed?

CD 704 on International Transfers is being amended because of a procedural change to the case summaries prepared by the International Transfers Unit and presented to the Minister of Public Safety. This includes Annex A of CD 715-4 as well.

Pourquoi les politiques ont-elles été modifiées?

La DC 704 portant sur les transfèrements internationaux a été modifiée en raison d'un changement de procédure en ce qui concerne les résumés de cas préparés par l'Unité des transfèrements internationaux et présentés au ministre de la Sécurité publique. Des changements ont également été apportés à l'annexe A de la DC 715-4.

What has changed?

The changes made to these CDs were technical in nature and were implemented to enhance the clinical assessment of the application.

Qu'est-ce qui a changé?

Il s'agit de modifications de forme apportées pour permettre une meilleure évaluation clinique des demandes.

Subparagraphs 17 b and c of previous CD 704 are now found in subparagraphs 20 a and b.

Les alinéas 17 b et c de l'ancienne DC 704 se trouvent maintenant aux alinéas 20 a et b.

Paragraph 20 was added in CD 704 to reflect requirements once a decision has been made regarding an application, and to identify a timeframe when an offender can reapply for a transfer following the Minister's denial.

On a ajouté le paragraphe 20 dans la DC 704 pour rendre compte des exigences à respecter une fois qu'une décision a été prise concernant une demande et pour établir après combien de temps le délinquant qui vient d'essayer un refus du ministre peut présenter une nouvelle demande de transfèrement.

In Annex A – Community Assessment Content Guidelines – Transfers (Inter-Regional and International) of CD 715-4, paragraph 3, which pertains to information related to the request, has been amended to reflect information that shall be collected to assess the offender's ties to Canada and abandonment of Canada as his or her place of residence.

Dans la DC 715-4, à l'annexe A – Lignes directrices sur le contenu des Évaluations communautaires – Transfèrements interrégionaux et internationaux, on a modifié le paragraphe 3 ayant trait aux renseignements relatifs à la demande afin de refléter les renseignements qui doivent être recueillis pour évaluer les liens qu'a le délinquant avec le Canada et ce que représente le fait de résider ailleurs qu'au Canada.

Accountabilities?

All staff.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Tous les membres du personnel.

Who will be affected by the policies?

All staff involved in producing Community Assessments and summaries presented to the Minister for decision.

Expected cost?

None.

Other impacts?

None.

Implementation:

The revised policies will come into effect immediately.

Contact:

- Julie Keravel
- Director, Institutional Reintegration Operations
- 613-995-7954
- KeravelJG@CSC-SCC.GC.CA

Qui sera touché par les politiques?

Tous les membres du personnel qui doivent produire des Enquêtes communautaires et des sommaires pour le ministre aux fins de décision.

Quels coûts prévoit-on?

Aucun.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune.

Mise en œuvre :

Les politiques révisées entreront en vigueur immédiatement.

Personne-ressource :

- Julie Keravel
- Directrice, Opérations de réinsertion soc. en établ.
- 613-995-7954
- KeravelJG@CSC-SCC.GC.CA